

Lycée des métiers de la construction bois et de l'énergie

Côté BO - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

☒ Parmi les textes parus au **bulletin officiel n° 25** du **jeudi 18 juin 2020**

► Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'automobile

▪ **Assurance à la minute** - Contrat d'assurance d'un véhicule dont la prime est calculée en fonction du temps d'utilisation effectif.

Note : Le temps d'utilisation est calculé à l'aide d'un dispositif connecté embarqué.

► Modalités d'attribution des **bourses d'enseignement supérieur** sur critères sociaux, des **aides au mérite** et des **aides à la mobilité internationale** - année 2020-2021

► Calendrier des sessions des examens conduisant à la délivrance du **DEL F - Diplôme d'études en langue française** en milieu scolaire pour l'année 2020

🔔 La date à retenir, pour notre académie : mardi 13 octobre 2020.

Côté BA

☒ Parmi les infos parues au **bulletin académique n° 858** du **lundi 22 juin 2020**

► **Rendez-vous de carrière 2^d degré** - Modalités de poursuite de la campagne des **rendez-vous de carrière 2019-2020** au regard de la crise sanitaire - **Modificatif**

Du côté de la LIJ

☒ Parmi les articles parus dans la **lettre d'informations juridiques n° 210** de **mai 2020**

► **Baccalauréat - Échec - Obligation de réinscription en terminale - Lycée d'origine**

L'article D331-42 du code de l'éducation pose le principe du **droit, pour les élèves qui ont échoué à l'examen du baccalauréat**, à une **nouvelle inscription dans l'établissement dont ils sont issus l'année qui suit cet échec**. Depuis l'intervention du décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015, qui a modifié l'article D331-42, **ce droit n'est plus subordonné à l'existence de places demeurées vacantes** dans l'établissement scolaire d'origine. Par une série d'ordonnances, les juges des référés des tribunaux administratifs (...) saisis par des élèves qui n'avaient pas été réinscrits en classe terminale dans leur établissement d'origine à l'issue de leur échec au baccalauréat, ont rappelé les **modalités de mise en œuvre de ce droit...**

Baccalauréat 2020... Tout savoir !

👉 www.education.gouv.fr/baccalaureat-tout-savoir-sur-la-session-2020-304029

Associations

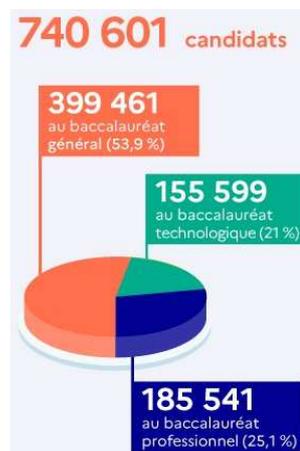
Le courriel (rectorat-service vie scolaire) du 16/06/2020 répertoriant la **liste - mise à jour au 15/06/2020 - des associations agréées au plan académique** a été transféré **à tous les professeurs**.

Avec également l'information que la liste des **associations agréées au plan national** peut être trouvée **sur le site du ministère...**

Un décret essentiel...

👉 www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000042020781

Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire



Protocole sanitaire ministériel

📧 Source : courriel ministère daté du 17/06/2020, transféré à tous les professeurs

📌 Extraits :

« Tous les lycées peuvent accueillir des élèves pour des cours et des entretiens, notamment des entretiens individuels obligatoires pour faire le point avec eux sur leur situation avant les vacances scolaires. »

« La distanciation entre élèves doit être recherchée au maximum. Cependant, le protocole introduit des assouplissements : au moins un mètre lorsque c'est matériellement possible et port du masque pour les collégiens lorsqu'elle est matériellement impossible. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles. »

« Les changements opérés par rapport au précédent protocole sont mis en valeur, dans ce nouveau texte, par une couleur de police spécifique (bleu). »

- Le [protocole sanitaire ministériel précédent](#), dans sa mise à jour, comportait **54 pages**.

- L'[actuel protocole sanitaire ministériel](#) comporte **8 pages**.

Il est accessible ici :

👉 <https://www.education.gouv.fr/22-juin-accueil-de-tous-les-eleves-des-ecoles-et-colleges-303546>

Régime des ASA

Source : courriel rectorat-DRRH du 18/06/2020 adressé à tous les personnels

« Vous trouverez ci joint une fiche précisant le régime des autorisations spéciales d'absence **à compter du 22 juin**. Cette fiche explicative est également mise en ligne sur le site académique. »

👉 www.ac-aix-marseille.fr/cid151443/crise-sanitaire-covid-19-recommandations-et-informations-pour-les-personnels-de-l-academie-d-aix-marseille.html

Conseil pédagogique

Réunion du jeudi 18 juin 2020

Code de l'éducation - Article L421-5 - Rappel

Le **conseil pédagogique**, présidé par le chef d'établissement, réunit au moins un professeur principal de chaque niveau d'enseignement, au moins un professeur par champ disciplinaire, un conseiller principal d'éducation et le directeur délégué aux formations. Il a pour mission de favoriser la concertation entre les professeurs, notamment pour coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

De même que pour d'autres instances depuis la rentrée 2018-2019, un document d'appui - sur le **code de l'éducation** - nous permettra de recadrer comme il se doit le conseil pédagogique.

📌 Parmi les éléments, à voir ou à revoir :

Les équipes pédagogiques ont **quinze jours après la rentrée scolaire** pour proposer, parmi les personnels volontaires, les enseignants susceptibles d'être désignés à ce titre. À défaut de proposition dans ce délai, le chef d'établissement choisit les membres du conseil pédagogique parmi les enseignants de l'établissement.

Merci donc à chacun, de s'en emparer pleinement... et comme il se doit.

Comme préalablement annoncé dans l'ordre du jour, les **6 participants à la réunion** ont travaillé sur :

- **Les vacances apprenantes**

Le proviseur a ensuite adressé le message suivant à l'autorité académique :

« Le "Plan vacances apprenantes" figurait à l'ordre du jour de la réunion qui vient de s'achever, du conseil pédagogique de l'établissement. Après partage du dossier et échanges, le lycée Alpes et Durance n'est (malheureusement) pas en capacité d'y répondre positivement pour cet été 2020. Aucune "fiche projet" n'est donc présentement envoyée à l'adresse idoine. »

- Un (nouveau) rappel a été effectué, concernant les **dossiers de professeurs manquants au Greta-CFA**

- **Les missions particulières**

Le conseil pédagogique a exprimé un **avis favorable** (unanimité) à la reconduction - au **quart d'UCI ***** près - en 2020-2021 du schéma 2019-2020 (année en cours), soit :

Référent numérique 1 UCI	Coordination APSA 1 UCI	Référents décrochage scolaire 1 et 0,25 UCI
Référent culture 0,5 UCI	Coordination de niveau d'enseignement (référents BTS) 0,5 et 0,5 UCI	
Maison des lycéens 0,25 UCI	Projet Bois-ski 0,25 UCI	Communication 0,25 UCI

*** Le **quart d'UCI** en question (reversé au réseau, politique académique) concerne - pour l'établissement - la mission de **référent décrochage scolaire**.

La référente pressentie en a été informée à distance ; elle acquiesce.

La mission pourrait par ailleurs être très renforcée dans notre établissement, à la rentrée prochaine.

À se rappeler, que l'attribution (par roulement) de 0,25 UCI pour "**Communication**", est amenée à s'arrêter.

- Annonce d'une **priorité** sur **l'évaluation** - des élèves - à la rentrée prochaine.
- Après le lundi de "pré-rentrée", la **semaine de rentrée scolaire 2020-2021** mettra l'accent sur la présence des lycéens en **enseignement professionnel** : « **Tous aux ateliers !** », avec **co-interventions** pédagogiques. L'organisation de cette semaine particulière devra aussi comporter, pour les « entrants », un temps (demi-journée) de **sortie éducative** à Embrun, « **Sur le Roc** ». Le schéma sera consolidé en réunion de CESC... Voir ci-dessous !
- Pour la prérentrée, chaque **professeur principal** aura normalement désigné les **référénts PFMP**.
- Après la création dorénavant faite du compte établissement, présentation de la **plateforme PIX**.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Réunion (2 parties) du mardi 23 juin 2020

Code de l'éducation - Article R421-46 - Rappel

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les **personnels d'éducation, sociaux et de santé** de l'établissement et des représentants des **personnels enseignants**, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, ainsi que les représentants de la commune et de la collectivité territoriale de rattachement au sein de ce conseil. En fonction des sujets traités, il peut associer à ses travaux toute personne dont il estime l'avis utile.

Merci donc à chacun, de s'en emparer pleinement... et comme il se doit.

Il sera nécessairement intéressant, concernant les **personnels enseignants**, que la **proposition** intervienne au plus tard lors des réunions de "prérentrée" du 31/08/2020.

La 1^{re} partie (à 16 h) de la réunion a permis de fixer les priorités de notre **CESC d'établissement**.

Sa 2^e partie (à 17 h) a permis de confirmer, avec les partenaires - **ADSEA** et **CSAPA** - l'organisation réfléchie de la **semaine de rentrée des élèves** (du mardi 1^{er} au vendredi 4 septembre 2020), avec leur participation attendue.

Prochaine réunion (2 parties) du CESC : jeudi 24 septembre 2020. Il y sera notamment question de préparer le **temps de formation** prévu pour octobre 2020, à destination des **personnels d'enseignement et d'éducation**.

↳ **Objectif, parmi les temps forts de la semaine de rentrée :**

Chaque groupe d'élèves entrants (soit **2 groupes CAP**, **5 groupes BCP** et **1 groupe BTS**) sera en **sortie éducative** d'une **demi-journée « Sur le Roc »**, encadrement autour du **professeur principal**.

Deux groupes - chacun d'**effectif théorique 15** - le **mercredi matin** ; deux groupes le **jeudi matin** ; deux groupes le **jeudi après-midi** ; deux groupes le **vendredi matin**.

Réunion de maintenance

Réunion du jeudi 18 juin 2020

Parmi les points abordés, en réponse à quelques questions d'actualité.

- Les différents **points d'eau** (robinets en amont du restaurant scolaire ; fontaine au niveau des ateliers) sont à l'étude, avec une programmation actuelle jusqu'aux vacances scolaires de Toussaint 2020.
- Le "**tunnel**" est un lieu de passage en accès secondaire : une circulation de confort, selon les conditions extérieures (intempéries). Ce n'est pas une circulation principale. À la **rentrée 2020**, les dispositions seront prises.
- En conséquence, et dans la continuité des mesures actuellement en vigueur, le **parking intérieur ne sera pas rouvert à tous**. Du côté des personnels et jusqu'à nouvel ordre, il le reste aux **personnels logés** (en continu ou à la nuitée), aux **situations reconnues de handicap** et **situations ponctuelles**.
- Une **signalétique** rénovée est à l'étude.

Web... inaire !

Contraction de **web** et de **séminaire**, le **webinaire** désigne une conférence diffusée en ligne.

↳ **Source : courriel rectorat - cabinet recteur du 15/06/2020, adressé aux coordonnateurs des réseaux**

Un ensemble de formations à distance, façon webinaires, est organisé par la DRANE et les corps d'inspection. Trouver ou retrouver le programme de ces formations, qui s'enrichit :

↳ **www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/webinaire**

↳ **Du côté du réseau Les Écrins**

Dans le cadre des **plans de formation de réseau (PFR)**, des modules de formation à distance qui se prolongeraient à la rentrée, peuvent être envisagés...

➔ **Faire remonter tout besoin au chef d'établissement avant le 1^{er} juillet 2020, via le directeur délégué aux formations ou le coordonnateur de la pluriactivité selon ce qui serait envisagé.**

Chantiers école

Certains de « nos jeunes » de retour, encadrés en présentiel par quelques-uns des professeurs... Ci-contre, un élève dans l'action ! ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶ ▶
 📷 **Crédit photo** : professeur Julien GUTIERREZ - Mercredi 24 juin 2020.



Confiance

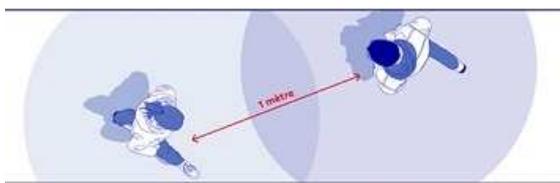
📖 **Source** : Nouveau Petit Littré - Édition 06, mars 2018
 Latin *Confidentia*

Sentiment qui fait qu'on se fie à quelqu'un ou à quelque chose.

Sommeil

📖 **Source** : papillon infirmier du 22/06/2020

Aujourd'hui lundi 22 juin 2020, nous rentrons dans une nouvelle phase de "déconfinement".



Entre le mercredi 13 mai et le mardi 16 juin 2020 la CP2S s'est réunie 7 fois ce qui - pour elle seule - représente 9 h d'échanges et décisions qui ont permis de minimiser au maximum les risques sanitaires dus à la pandémie.
 Dans cette **nouvelle phase**, la CP2S se met en sommeil et se remettra en activité si le besoin s'en fait sentir.

Assemblée générale... Fin d'année scolaire

📖 **Source** : courriel proviseur du 24/06/2020, à l'adresse de tous les professeurs

« Ce courriel vaut pour information/confirmation de **l'assemblée générale** : mardi 30 juin 2020 de 9 h à 12 h dans la salle polyvalente du lycée. Merci à chacun de viser une arrivée entre 8 h 30 et 8 h 45.

Les jours suivants les **conseils d'enseignement** pourront se réunir à **l'initiative de chaque équipe pédagogique**, en informer (jour et heure) - évidemment par avance ! - notre directeur délégué.

Priorité !

En réponse à une question entendue...

Les professeurs qui ont des élèves en responsabilité au lycée ce matin-là, bien sûr... enseignent.
Pas de distanciel ce matin-là !

Sur l'agenda

Quelques jalons prévisionnels

Réunion du **comité de direction** chaque **mardi** à 9 h et **jeudi** à 15 h - Salle 10

*** Juin 2020 ***				
Vendredi 26	16 h	Salle polyvalente	Réunion projet « Curieux de Nature »	Coordination CP
Lundi 29	Midi	Embrun	Rencontre directions collège-lycées Embrun	Équipes de direction
	17 h 15	Salle polyvalente	Conseil d'administration	Membres et invités
Mardi 30	Matin	Salle polyvalente	Assemblée générale	Personnels du lycée
*** Juillet 2020 ***				
Mercredi 1 ^{er}	10 h - 12 h	Salle polyvalente	Préparation de la rentrée 2020	DD - P - CP
Jeudi 2	9 h 30 - 11 h 30	Bureau P (audio)	Réseau Les Écrins - Directoire	P
	9 h 30 - 12 h		Assemblée générale Greta Alpes Provence	DD - CP
Vendredi 3	Midi	Espaces extérieurs	Repas de fin d'année (scolaire)	Personnels et invités
*** À partir du samedi 4 juillet 2020 : vacances scolaires - Été 2020 ***				
Lundi 6	9 h - 15 h	Salle polyvalente	Réunion de personnels de direction du 05	Coordination P

Directeur délégué absent vendredi 26 juin 2020 journée ; mardi 30 juin 2020 après-midi (visio) et jeudi 2 juillet 2020 après-midi (rectorat).



C'est tout pour cette semaine

Lycée Alpes et Durance
 Quartier La Robeyère - 05200 EMBRUN
 Ce.0050005D@ac-aix-marseille.fr
 Tél. 04 92 43 13 04